

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum
Herausgeber: Forum Helveticum
Band: 1 (1988)

Artikel: L'avenir de l'Etat social
Autor: Tschudi, Hans Peter
Kapitel: 5: L'Etat social au 21e siècle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tive – publique ou privée – prévaut la responsabilité propre de l'individu, sa propre prise en charge. L'individu occupe le premier plan même dans un Etat social développé celui-ci encourage la prise en charge personnelle et l'inscrit dans son plan.

V. L'Etat social au 21e siècle

Des arguments de poids militent en faveur du maintien et du renforcement de l'Etat social. Certains facteurs viendront limiter son développement. Mais il y a aussi, dans la reconnaissance de ces limites, une attitude positive à l'égard d'un Etat social bien compris. Bien que nous ne puissions prédire ce que seront les conditions propres au 21e siècle, certaines tendances assez nettes se dessinent toutefois. On peut s'attendre en toute confiance à un développement positif de l'Etat social. On ne saurait cependant se cacher que des problèmes entièrement nouveaux se présenteront en cas de graves revers économiques. Dans un pareil cas – puisse-t-il nous être épargné – la tâche sociale prioritaire consisterait à répartir équitablement le poids des sacrifices et à empêcher que les déshérités soient une fois de plus les plus durement touchés. Je souhaite donc que la génération à venir, riche d'idées, puisse trouver des solutions constructives et qu'elle ne soit pas obligée de gérer équitablement la pénurie.

Selon les critères actuels, l'Etat de droit social est la meilleure forme possible d'Etat pour la Confédération helvétique. Il est ancré dans notre Constitution et correspond à notre conception de l'homme. L'obligation pour la communauté de venir en aide aux plus faibles de ses membres demeurera à l'avenir également un principe fondamental. On peut s'attendre à ce que le principe éthique de la solidarité ne faiblisse pas, mais qu'au contraire, il se fortifie encore. Accroître la prospérité commune des citoyens doit rester un objectif d'Etat, faute de quoi l'avenir de notre pays serait remis en question. Les mesures prises par l'Etat social restent indispensables, bien qu'elles doivent demeurer subsidiaires à l'avenir également. Chaque individu est au tout premier chef responsable de lui-même; il forge lui-même son bonheur.

Même si les bases de l'Etat social paraissent renforcées, l'évolution scientifique, économique et technique provoquera des changements importants. Songeons par exemple à l'apparition des «nouveaux pauvres». Ce phénomène n'est heureusement pas aussi répandu chez nous qu'il est notamment aux Etats-Unis et en France, car il a pour principale origine un état de chômage prolongé. Le fait qu'un certain nombre de personnes ne soient pas retenues par le filet social ne parle pas en défaveur de celui-ci, mais indique que des améliorations sont possibles et nécessaires. De même, on met fréquemment en perspective l'émergence d'une nouvelle société de classes dans laquelle se trouveront d'un côté des salariés très bien payés parce qu'ils auront su s'adapter aux techniques modernes et de l'autre les personnes moins performantes qui seront laissées à l'écart, si ce n'est écrasées.

Ce développement exigera de nouvelles mesures sociales ainsi que des mesures dans le domaine de la formation. Pour éviter l'apparition de tensions dans le futur, il sera donc nécessaire de parfaire l'Etat social.

Sur la base des expériences faites jusqu'ici, on peut affirmer que la prophylaxie est appelée à prendre une place plus importante dans la politique sociale de demain. Depuis toujours, elle ne s'occupe pas seulement de couvrir les préjudices; elle s'efforce aussi de les prévenir. Le principe de l'assurance accidents: «Mieux vaut prévenir que guérir», s'applique en principe également aux autres branches de l'assurance sociale. Le travail de prévention devra donc être sensiblement renforcé dans l'assurance-maladie et l'assurance-chômage.

On s'attend au cours du 21^e siècle à de sensibles déplacements des priorités. Il faut souhaiter que l'Etat social non seulement se transforme, mais qu'il devienne aussi plus efficace. Il devra tenir compte des données nouvelles et non plus de celles qui prévalaient lors de sa mise en place. L'esprit de solidarité se renforcera, ce qui se traduira par des modifications dans les diverses réglementations d'assurance. Dès lors que le principe de la prise en charge de l'individu par lui-même doit demeurer prééminent, le principe de l'assurance restera déterminant. Les idéologies qui souhaiteraient résoudre les problèmes sociaux avec des solutions du 19^e siècle, c'est-à-dire par un système de prévoyance qui se contente de maintenir la tête des plus pauvres au-dessus de l'eau, ces idéologies ne survivront pas. Au contraire, la prévoyance sera étendue à partir des réglementations du 20^e siècle, que l'on modifiera pour les adapter aux exigences du 21^e siècle. Je suis convaincu que le peuple suisse saura empoigner les problèmes de l'avenir dans l'esprit éprouvé de la communauté confédérale et prendre les décisions politiques correspondantes. Rien ne justifie un pessimisme du genre «no future». Au contraire, l'espoir paraît fondé, car l'Etat de droit social porte en lui l'espérance d'un avenir digne de l'homme.